

## La future (?) Juge de la Cour suprême désavouée par... la Cour suprême !

**Author** : Rédaction RC

**Categories** : [Les "catholiques" d'Obama](#)

**Date** : 30 juin 2009

Nonobstant son préjugé pro-avortement désormais avéré (voir [ici](#) et [là](#)), la "catholique" **Sonia Sotomayor**, le choix d'**Obama** pour le siège qui s'est libéré à la **Cour suprême** des États-Unis, vient de se voir désavouée par... la **Cour suprême** ! L'instance judiciaire suprême des États-Unis, a, en effet, rendu hier (par 5 voix contre 4) son arrêt **Ricci vs. DiStefano** (*notre photo : le pompier plaignant Frank Ricci avec son avocate en janvier 2009 lors de l'appel*) cassant un jugement de **Sotomayor**.

Retour sur l'histoire.

La ville de **New Haven** (Connecticut) organisa un concours destiné à tous ses sapeurs-pompiers en vue d'une promotion. Sur les dix-huit qualifiés 17 étaient des Blancs et 1 Hispanique. Aucun

sapeur-pompier Afro-Américain ne se qualifia. Craignant d'être poursuivies pour discrimination raciale, les autorités municipales décidèrent d'annuler le concours. S'estimant victimes d'une discrimination à rebours, les qualifiés du concours portèrent plainte en 2004 devant une Cour fédérale de première instance mais furent déboutés au motif que la municipalité de **New Haven** avait eu raison d'annuler le concours puisque les lois de non-discrimination fédérales présument [sic] la discrimination lorsqu'un concours donne des résultats si contrastés au détriment de minorités...

Les déboutés firent appel de la décision de la première instance, lequel fut entendu par la Cour d'appel du ressort, tribunal auquel appartenait le juge **Sotomayor** et qui jugea, avec deux autres juges de cette instance, l'irrecevabilité de l'appel, confirmant le jugement de première instance.

Les déboutés se pourvurent donc à la **Cour suprême** qui a donc rendu hier arrêt cassant le jugement d'appel et de première instance au motif qu'il n'y avait aucune discrimination dans l'énoncé des questions du concours et qu'il n'y avait aucune bonne raison d'annuler un concours au seul motif de ses résultats.

Ce n'est pas la première fois que la juge **Sotomayor** est confondue pour ses préjugés de "discrimination positive", s'ajoutant à son préjugé pro **Roe vs. Wade** désormais établi. Cela devrait, en toute logique, la disqualifier pour la **Cour suprême**. Puisque, nous dit-on, souhaiter, pour des raisons de droit, le renversement de **Roe vs. Wade** suffit à disqualifier pour la fonction de Juge à la Cour suprême, la réciproque devrait aussi s'appliquer...

C'est sans doute à partir du 13 juillet, que **Sonia Sotomayor** devrait être "auditionnée" par la commission judiciaire du Sénat. Nous verrons bien si le Sénat est aussi "objectif" qu'il prétend l'être ou si, lui aussi, obéit à des mobiles purement idéologiques. En tout cas, un sondage de dimanche dernier (*Washington Post-ABC News*) semblait montrer que 62 % des

Américains sont assez circonspects sur le choix de **Sotomayor** par **Obama** pour la **Cour suprême...**

